

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POPULATION DE MADAGASCAR



Numéro 53 – Janvier 2010

Les enfants domestiques à Madagascar

Les enfants domestiques constituent certainement une figure emblématique du travail des enfants à Madagascar comme dans beaucoup de pays pauvres. Il s'agit pourtant d'un phénomène classé dans la catégorie des pires formes de travail des enfants. Il constitue un cas de traite des enfants et est visé explicitement par la législation malgache comme à abolir.

Les informations fournies ici émanent d'un travail mené pour le compte de l'UNICEF sur la traite des enfants à Madagascar. Elles sont issues de deux méthodes de collecte : d'une part l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants à Madagascar menée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) en 2007, qui fournit donc une idée quantitative du phénomène à travers certaines questions ; d'autre part des entretiens qualitatifs avec des personnes ressources, une agence de placement de domestiques et des membres de la cellule recherche de famille pour les enfants disparus du Syndicat des Professionnels Diplômés en Travail Social (SPDTS).

Les enfants domestiques : un cas de traite des enfants

Nous rappelons d'abord ce qu'est la traite des enfants. Ensuite nous présentons l'ampleur du phénomène, puis nous caractérisons la situation des enfants domestiques.

Le Protocole de Palerme, additionnel à la Convention des Nations unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée, dans son article 3, donne la définition suivante de la traite :

- a) L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant au-

torité sur une autre, aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;

- b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un des moyens quelconque énoncés à l'alinéa a) a été utilisé ;
- c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article ;
- d) Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

Suivant le protocole de Palerme, la législation malgache, dans l'article 15 du décret n°2007-

563 relatif au travail des enfants, définit la traite des enfants comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation ». Cet article énonce quatre grandes catégories de travail des enfants à abolir : les travaux immoraux, les travaux excédant la force, les travaux forcés et enfin les travaux dangereux et insalubres. Le travail des enfants en tant que domestique entre dans la troisième catégorie de travail à abolir, c'est-à-dire les travaux forcés. Cet article sera renforcé par un projet de loi actuel sur la lutte contre la traite des personnes et le tourisme sexuel (voir par exemple l'interview de Laurette Randrianantenaina, membre de la commission des droits de l'enfant, dans le journal l'Express du 07/10/2009).

Le travail des enfants en tant que domestique est bien un phénomène lié à la traite des enfants puisqu'en général il y a un déplacement des enfants du lieu d'origine (maison familiale) à un lieu de destination (maison de l'employeur) à travers un mécanisme de recrutement.

Un phénomène qui touche presque 20% des filles victimes de traite

Les données collectées lors de l'enquête réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) de Madagascar pour l'IPEC, intitulée Enquête Nationale sur le Travail des Enfants à Madagascar 2007 (ENTE 2007), et publiée par l'OIT, permettent de fournir une idée globale du nombre d'enfants victimes de traite. A partir de cette enquête représentative sur 8 316 ménages dans 462 localités de 22 régions, Bhukuth et Ballet (2009) indiquent que 4,5% des enfants malgaches seraient concernés. Ce qui représente environ 317 000 enfants, avec 170 000 garçons et 147 000 filles. Cette enquête permet également de connaître les enfants déplacés pour constituer des enfants domestiques.

13,9% des enfants (avec 9,5% de garçons et 19,3% de filles) sont déplacés pour devenir domestique ou exercer une activité dans un autre ménage que leur famille d'origine. Selon les témoignages, l'activité de domestique est principalement assurée par les jeunes filles, « les petites bonnes ». Les garçons seraient plutôt affectés aux autres activités économiques du ménage, par exemple pour aider dans les petits commerces. Ainsi, on peut considérer que plus de 28 000 jeunes filles sont placées comme domestique. (cf. tableau 1)

Situation des petites bonnes

Afin de mieux comprendre la situation de ces petites bonnes, un entretien a été mené avec le directeur d'une des principales agences de placement de domestiques à Antananarivo. En tant qu'agence spécialisée, cette agence ne recrute que des bonnes professionnelles adultes, selon le directeur. Cependant, celui-ci nous a décrit en détail les pratiques de recrutement et placement des petites bonnes d'agences concurrentes. Des entretiens ont également été menés avec des travailleurs sociaux de la cellule de recherche de famille pour les enfants disparus appartenant au SPDTS.

Selon les informations que nous avons pu recueillir, les modes d'embauche des enfants procèdent en trois grands processus. Soit les personnes cherchant un domestique embauchent directement les enfants auprès des parents. Soit les employeurs font appels aux « bonnes » déjà installées en ville pour recruter les enfants de leur famille (bonnes adultes ou adolescentes). Ainsi, ce sont les bonnes déjà en place qui servent d'intermédiaire pour recruter les enfants. Ce mécanisme semble fonctionner dans la mesure où le recrutement des autres enfants de la famille ou du village permet aux bonnes de sortir de leur isolement. Soit le recrutement des enfants procède par un recours à des intermédiaires professionnels. Ainsi, dans les personnes interrogées, nombreuses sont celles qui pensent que les agences officielles et légales de placement de domestiques adultes procèdent aussi à du placement d'enfants domestiques.

La raison essentielle à l'origine du phénomène, hormis le contexte culturel qui le favorise, est l'existence d'une demande forte pour cette main d'œuvre. La main d'œuvre infantile est bon marché et malléable comparativement aux adultes. Les bonnes professionnelles adultes sont plutôt demandées par la bourgeoisie malgache ou par une population d'origine étrangère. Les bonnes non professionnelles, généralement des enfants sont recrutées plutôt par une classe moyenne. Si l'on considère que le processus de développement d'un pays implique généralement le développement parallèle d'une classe moyenne, il est donc fort probable que la demande pour le travail domestique s'accroisse.

Les professionnelles perçoivent un salaire mensuel variant entre 80 000 et 150 000 ariary, alors que les non professionnelles perçoivent un salaire variant entre 10 000 et 20 000 ariary men-

suel. Les bonnes non professionnelles sont donc très compétitives sur le marché du travail. Concernant les enfants employés comme domestique, le salaire est fixé en fonction du mode de recrutement. Lorsque l'enfant est recruté directement par les employeurs dans le village, le salaire et les avantages sont négociés par les parents. Généralement, les enfants ne touchent pas de salaire, ce sont les parents qui récupèrent le salaire à la fin du mois. Les enfants reçoivent cependant parfois un salaire complémentaire (au bon vouloir des employeurs) afin qu'ils puissent acheter des affaires personnelles. Dans les cas d'enfants recrutés par l'intermédiaire d'agents inconnus, le salaire perçu par les enfants est très faible voire nul. Les employeurs paient souvent l'intermédiaire. Ainsi plusieurs cas nous ont été révélés d'enfants placés comme domestique contre un salaire de 15 000 ariary par mois, mais dont seulement 5000 ariary revenaient aux enfants et le reste était empoché par l'intermédiaire.

Par ailleurs, les conditions de vie et de travail dépendent des employeurs et de leur niveau de vie. Les enfants vivent sur leur lieu de travail. Si certains enfants ont la chance d'avoir leur propre chambre et de recevoir des vêtements et de la nourriture, une partie non négligeable dort dans la cuisine à même le sol avec une simple couverture ou dans le salon. Les journées de travail des petites bonnes sont longues, elles commencent par préparer les petits déjeuners, préparer les enfants pour l'école, les conduire à l'école, faire le ménage, faire les courses pour la famille, récupérer les enfants à l'école midi et soir, préparer le déjeuner et le dîner pour la famille, faire la vaisselle le soir. Elles travaillent en moyenne 12 heures par jour. Lorsque les employeurs sortent dîner le soir avec la famille, elles les accompagnent pour surveiller les enfants. La soumission complète aux employeurs est souvent le cas puisque les enfants sont généralement loin de leur village et de leur famille.

Notons de plus qu'il semble exister une très forte rotation des enfants domestiques à Madagascar ; ils ne resteraient pas plus de trois ou quatre ans chez les employeurs. Plusieurs circonstances expliquent cette rotation des enfants. Les employeurs se séparent souvent des enfants lorsqu'ils atteignent un âge compris entre 16 et 18 ans. Les enfants jeunes sont en effet plus malléables, obéissants, et ne connaissent pas la ville. Ils sont donc fortement dépendant des employeurs. Cependant, à mesure que les en-

fants grandissent, ils connaissent mieux leur environnement et deviennent moins contrôlables. D'une part, une certaine autonomie des enfants se traduit par une perte d'influence des employeurs sur les enfants. D'autre part, les enfants maîtrisant leur environnement tissent des liens avec d'autres personnes (enfants domestiques ou des petits amis). Par exemple, à Antananarivo les bonnes se retrouvent les dimanches dans les jardins d'Ambohijatovo et à la place de l'indépendance. Il s'agit du rare moment de socialisation avec des personnes de même niveau social.

Dans la crainte que les enfants ne rentrent à la maison avec des inconnus (en particulier des hommes) qui peuvent très bien profiter de la situation pour soit avoir des rapports sexuels, soit voler dans la maison ou les deux, le « contrat » est rompu à l'âge de la maturité sexuelle. Les enfants sont alors renvoyés dans leur village d'origine en échange d'un autre enfant du village ou de la famille de l'enfant dans le meilleur des cas. Parfois les intermédiaires fournissent un autre enfant aux employeurs et abandonnent simplement les jeunes précédemment recrutés.

Les enfants laissés ainsi à l'abandon ont souvent du mal à rentrer chez eux puisque même s'ils connaissent leur village d'origine, il est coûteux de prendre un taxi brousse. Ils ne disposent pas généralement d'assez d'argent pour acheter un ticket. Ces enfants tentent alors de trouver un autre travail comme employé de maison, ou dans des activités dans les restaurants et les petites échoppes, voire finissent dans la rue et se prostituent.

Le phénomène des jeunes filles placées comme domestique est significatif à Madagascar. Il se trouve confronté à deux tendances inverses. D'une part, une forte demande se fait sentir avec le développement d'une classe moyenne désireuse de bénéficier des services de domestique mais ne pouvant payer des bonnes adultes professionnelles. D'autre part, le projet de loi en cours sur la traite des enfants et le tourisme sexuel devrait permettre de lutter contre ce phénomène. D'un point de vue pragmatique, une voie intermédiaire serait peut être à explorer pour permettre l'activité de domestique aux filles les plus âgées, par exemple qui ont plus de 15 ans, tout en leur garantissant des conditions de vie et de travail décentes.

Augendra Bhukuth et Jérôme Ballet, (???)

Tableau 1 : Motif principal de déplacement des enfants à partir de l'ENTE 2007

Motif principal de déplacement	Garçons	Filles	Ensemble
Manger à sa faim et vivre mieux	15,0	9,7	12,6
Pour aller à l'école	29,6	18,6	24,6
Apprendre un métier	3,5	2,4	3,0
Travailler et gagner pour soi même	8,1	3,2	5,9
Travailler et gagner pour autrui	4,3	5,8	5,0
Soulager le ménage de la charge	6,8	11,1	8,8
Travaux domestiques ou activités économiques du ménage accueillant	9,5	19,3	13,9
Parent décédé	12,2	15,5	13,7
Violence physique	0,2	0,9	0,5
Dettes financière ou morale	0,9	0,4	0,7
Autre	10,0	13,1	11,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : A partir des données de l'ENTE 2007

Références

Bhukuth A. et Ballet J. (2009), La traite des enfants à Madagascar, rapport pour le compte de l'UNICEF, Antananarivo, Madagascar, octobre.



Appels à contribution

● Famille, transitions familiales

L'European Society on Family Relations (ESFR) organise son 5^{ème} congrès à l'université catholique de Milan (Italie) du 29 septembre au 2 octobre 2010. Ce congrès sera axé sur le thème de « Family transitions and families in transition ». Un appel à communication est lancé, les propositions de communication doivent être envoyées au plus tard le 1^{er} février 2010.

Tous les renseignements relatifs à ce colloque peuvent être obtenus sur le site suivant :

<http://esfr2010.unicatt.it/>

● Recherches familiales, lien intergénérationnel

La revue *Recherches familiales* sortira son 8^{ème} numéro en janvier 2011, intitulé « Le lien intergénérationnel : entre transmissions et tensions ». Ouvert à toutes les disciplines, la revue traitera autant du domaine juridique que social et économique. Les propositions d'articles (30 000 caractères) doivent parvenir au comité de lecture de *Recherches familiales* avant le 15 mai 2010 et sont à adresser conjointement aux adresses suivantes :

www.unaf.fr

● Réformes agraires et gestions des ressources naturelles en Afrique et Amérique latine

Ce congrès se veut d'établir une comparaison entre l'Afrique et l'Amérique latine en matière de politique de gestion des ressources naturelles. Une liste de panels regroupera les communications selon les sujets proposés par les intervenants. Les propositions sont à envoyer avant le 29 janvier 2010. Pour de plus amples informations :

<http://calenda.revues.org/nouvelle15191.html>

● Dossier « Côte-est de Madagascar » (Tsingy)

La revue du CRESOI (Centre d'Histoire de l'Université de la Réunion) et de l'APHGM (Madagascar) lance un appel à contribution pour le n°12 de la revue, axé sur le thème « Côte-est de Madagascar ». Les textes sont à faire parvenir pour le début du mois de Mai 2010. Pour plus d'informations on peut contacter : garan.frederic@yahoo.fr et consulter le site du CRESOI :

www.univ-reunion.fr/recherche/laboratoires/lettres/cresoi.html



Se documenter

● Mémoires et démographie, regards croisés au Sud et au Nord

Vient de paraître l'exemplaire des *Cahiers du ciéq* (Centre interuniversitaire d'études québécoises) intitulé Mémoires et démographie, Regards croisés au Sud et Nord. L'ouvrage regroupe une cinquantaine de contributions issues de plusieurs chercheurs revisitant des questions de population dans le passé et au présent. L'ouvrage est subdivisé en cinq grands chapitres:

- Mémoires démographiques, regards critiques et sources
- Familles et fécondités
- Représentations, rapports de genre et intergénérationnels
- Migrations et enjeux identitaires
- Mortalité et santé à travers le temps

www.pulaval.com/catalogue/memoires-demographie-regards-croises-sud-nord-9421.html

● Nature et humanité

Une émission de 56 minutes où l'on peut écouter les propos du généticien Axel KAHN sur la nature de l'homme et ses actes : « Nature et humanité, qui contrôle qui ? ». Une émission subdivisée en trois parties.

<http://www.canalacademie.com/Nature-et-humanite-qui-controle.html>

● Genre et éducation

Le 2^{ème} numéro de la revue Recherches et éducations est déjà parue depuis fin 2009. La revue traite des questions de genre dans l'éducation et les manifestations diverses autour de cette question : « Genre et éducation : institutions, pratiques, représentations ». Pour un aperçu des chapitres composant la revue :

<http://rechercheseducations.revues.org/index494.html>

● World Population Ageing 2009

Il s'agit de la troisième édition de la publication des Nations Unies du World Population Ageing sur les tendances du vieillissement global de la population et les impacts sur les systèmes de pensions.

<http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>



On parle de Madagascar

● Tsingy – La violence dans les sociétés du sud-ouest de l'Océan Indien

Le numéro 11 de la Revue *Tsingy* (revue du CRESOI et de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie de Madagascar) vient de paraître sur « La violence dans les sociétés du sud-ouest de l'Océan indien ».

Sont inclus les articles suivants où l'on parle de Madagascar :

- Jean FREMIGACCI, De la violence légitime de l'état colonial : les prestations dans la province de Maroantsetra (1905-1930)
- Jean-Pierre DOMENICHINI, Protestantisme et violence culturelle à Madagascar
- Bénédicte GASTINEAU, Lucy GATHIER, Iarizo RAKOTOVAO, Nommer, compter et raconter la violence conjugale à Antananarivo
- Melina Henriette RASOAMANANJARA, Les violences conjugales chez les Vezo

● Pour que la Terre tourne...aussi à Madagascar

Un document de travail de la Banque mondiale sur le contexte malgache. Une rubrique réalisée par Morisset Jacques intitulée « Pour que la Terre tourne...aussi à Madagascar : vers un agenda de relance économique ».

<http://blogs.worldbank.org/africacan/category/regions-countries/africa/madagascar>

Evénements

● Regards croisés sur la petite enfance

Dans le cadre du séminaire de recherche « Santé, populations, politiques sociales », organisé par l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), Doris Bonnet, anthropologue à l'IRD dirige des séminaires intitulés « Regards croisés sur la petite enfance » depuis le 13 novembre 2009. Le séminaire 2009-2010 ne prendra fin qu'en juin 2010. Les prochaines séances sont prévues aux dates suivantes : 22 janvier, 12 février, 12 mars, 26 mars, 9 avril, 28 mai, 11 juin et 25 juin.

<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2009/ue/1177/>



Ce numéro a été coordonné par Frédérique Andriamaro (UCM-Paris X). Si vous souhaitez envoyer des commentaires sur ce numéro ou des informations pour les numéros suivants, contactez-moi : benedicte.gastineau@ird.fr